

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE DE LA RIGOLE D'HILVERN

Octobre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance / RH/ GDR	N° Prescription/ Recommanda- tion	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription _01	Se mettre en conformité avec les articles D312-176-6 et D312-176-7 du CASF sur la qualification des agents de direction	12 mois	Diplôme du directeur
Ecart_03 et 04	1 - Gouvernance	Prescription _03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_07 et Remarque_04	1 - Gouvernance	Prescription _05	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur.

Remarques_09, 10,11	3- Gestion des risques	Prescription _07	Améliorer le dispositif de gestion des risques en mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.	12 mois	Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles
------------------------	---------------------------	-----------------------------	--	---------	---

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées au directeur
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Formaliser les décisions prises par la direction et leur diffusion.
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.